

Image not found or type unknown



## Particulier Don -Don association

Par **Faiersk**, le **27/08/2018** à **16:05**

Bonjour.  
Je fais don a une association en tant que particulier.  
J'ai cree mon association. Qui est une association soeur de celle a qui je fais des dons en tant particulier.  
Ma question :  
Puis-je continuer a faire directement des dons en tant que particulier a l'association mere.  
Puis-je faire un don en tant que particulier a ma propre association.  
Les dons collectes etant reversees a l'association mere pour des actions sur le terrain (education, construction ecole..)  
Il s'agit d'asso. a but non lucratif - but humanitaire -  
Merci pour votre reponse.

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **17:27**

Bjr  
Si vos 2 asso sont agrées, mais cela pourrait générer un contrôle.